

CR FSU CHSCTA 12 Novembre 2020

Le CHSCTA s'est réuni en visioconférence pour une séance ordinaire présidée par M^{me} Connan, secrétaire générale d'académie (SGA) assistée de M. Bourgery, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines. Maud Broccard (SNUIPP-FSU, secrétaire du CHSCT de la Haute-Marne), Guy Bourgeois (SNES-FSU), Matthias Carpentier (SNEP-FSU), Valérie Debliqui (SNASUB-FSU) et Renaud Rouffignac (SNES-FSU, secrétaire du CHSCTA) ont siégé pour la FSU. Ils étaient accompagnés par Alexandre Carret (SNES-FSU, secrétaire du CHSCT de la Marne) et Ben Ali Foughali (SNUIPP-FSU, secrétaire du CHSCT des Ardennes).

La FSU, associée au SGEN ont lu une déclaration qui se conclue par le mépris et la condescendance du ministre de l'Éducation Nationale envers ses personnels.

La secrétaire générale a souhaité évoquer en introduction la situation au lycée Jean Jaurès.

Après avoir rappelé les faits (agression physique d'un enseignant par un élève), elle a évoqué les dispositifs mis en place : cellule d'écoute (PSY-EN et infirmière du lycée) dès le lendemain des faits, pour les élèves et les personnels, réunion avec le DASEN de la Marne le lundi matin. Le proviseur adjoint a accompagné l'enseignant dans son dépôt de plainte et au CHU. Le rectorat va lui accorder la protection fonctionnelle et reconnaîtra l'accident de service. L'élève a été placé dans centre éducatif dans un autre département et un conseil de discipline sera réuni.

Le point 1, purement administratif correspondait à l'approbation du PV de la réunion du 03 juin 2020.

Le point 2 : nouveau protocole "dit" renforcé

- Parmi les aménagements, le ministère autorise l'hybridation des cours en lycée, avec pour principal objectif de réduire le nombre d'élèves surtout lors de la restauration. La rectrice a invité les chefs à réfléchir à ces aménagements lors des congés de Toussaint. Le mardi 10 novembre, 12 lycées ont proposé un "protocole local". Tous ont été acceptés par le rectorat.

Vote à l'unanimité de l'avis n°1 demandant la diminution du nombre d'élèves par classe.

Avis 1

Afin de répondre aux exigences sanitaires, le CHSCTA demande une diminution immédiate du nombre d'élèves par classe dans le but de permettre les gestes barrières et la distanciation nécessaire; cela sans alourdir la charge de travail des personnels . Tous les moyens doivent être en mis en œuvre pour une organisation adaptée.

- La secrétaire générale a évoqué un courriel de FO qui dénonçait des statistiques anormalement faibles d'élèves atteints par le covid-19. Elle a signalé que le rectorat ne disposait pas des mêmes statistiques que l'ARS car le secret médical, les cas asymptomatiques non déclarés ou des jeunes non scolarisés pouvaient expliquer la sous-évaluation. La FSU est intervenue pour signaler que le problème n'était pas tant les statistiques mais plutôt leur traitement puisque le ministre en profite pour dire que l'épidémie est sous contrôle dans l'Éducation Nationale. **Où est donc le vrai mensonge ?**

Académie de Reims

- Le nouveau décret sur les personnels vulnérables est paru le 10 novembre, complété par une circulaire pour toute la fonction publique (voir lien vers notre article du SNES-FSU Académique <https://reims.snes.edu/Personnes-les-plus-vulnerables-COVID-19-decret-du-10-novembre-2020.html>)

Peu de changements pour les personnels vulnérables qui doivent être mis en travail à distance (option 1), ou avoir un poste de travail aménagé (option 2) et, à défaut, être mis en autorisation spéciale d'absence (option 3). Ces adaptations ne se font que sur la demande du personnel. Dans tous les cas, il n'y a pas d'acte administratif particulier puisqu'il s'agit d'une mesure d'organisation du service, l'affectation n'étant pas modifiée. La FSU a demandé qu'il soit fait un cadrage clair pour les chefs de service afin d'éviter des solutions locales qui pourraient être défavorables aux personnels concernés.

- Plusieurs interventions de la FSU ont concerné les masques. La première consistait à demander une information plus précise sur les masques DIM, qui ne doivent pas être utilisés actuellement, afin de les identifier clairement. Une deuxième a concerné les enseignants d'EPS, particulièrement inquiets du risque de contagion dans leur pratique professionnelle, pour qu'ils bénéficient de masques chirurgicaux afin d'être mieux protégés mais l'administration semble considérer que le matériel dont nous disposons est suffisant. Enfin, le cas des personnels infirmiers de l'Éducation Nationale (PIEN) a été évoqué sous l'angle de l'alourdissement de la charge de travail lié par exemple à la recherche des cas contacts. Des PIEN nous ont fait part de leur inquiétude d'avoir à effectuer certaines tâches au détriment de l'écoute et des soins à donner aux élèves. L'administration a reconnu l'importance de l'engagement des PIEN dans le contexte actuel et sera attentive à la dégradation des conditions de travail pouvant être source de mal-être au travail.

Vote à l'unanimité de l'avis n°2 demandant une concertation et une préparation sur le temps de service en cas d'évolution des conditions sanitaires.

Avis 2 :

Les modifications de l'organisation du travail, liées aux évolutions des conditions sanitaires, notamment les modifications de protocole, doivent s'accompagner de temps de concertation et de préparation organisés sur le temps de service.

Le point 3, relatif à la réorganisation de la DSDEN de la Haute-Marne, a sans doute freiné l'administration dans son désir de restructurer des espaces de travail (création d'open-space et suppressions de bureaux individuels) sans trop prendre en compte les demandes des personnels. Toutes les DSDEN doivent accueillir des agents de Jeunesse et Sport ce qui nécessite de leur trouver des locaux disponibles. L'administration sera attentive à ces évolutions.

Les points 4 à 8 sont des passages obligés pour un CHSCT académique. Il est à noter qu'en ce qui concerne les accidents de service (point 8), le bilan était relativement stable pour les 3 années scolaires précédentes 2019-20 où une diminution notable peut être observée, due au confinement.

Le point 9 a permis de faire un bilan de la reprise de l'enquête concernant le suicide d'un enseignant dans un lycée des Ardennes. Une fois cette enquête achevée, dans les semaines à venir, une seconde suivra concernant deux autres actes suicidaires.

Un dernier point a été traité concernant la mise en œuvre du télétravail dans les services administratifs. Une enquête vient de s'achever et un projet de protocole a été rédigé. L'expérimentation débutera, pour les volontaires, à partir de janvier (ou plutôt février) 2021. Cette nouvelle organisation du travail ne sera en effet pas imposée mais seulement proposée.

Les représentants des personnels FSU membres du CHSCT académique.